

Bon de commande d'une action de formation

Articles L 6353-2 et R 6353-1 du Code du travail

Cave Lex S.A.S
au capital de 95 000 €
27 bis avenue de Lowendal
75015 Paris

L'entreprise :

Adresse :

Code Postal : Ville : SIRET :

Secteur d'activité : Code APE : Effectif :

Responsable de la formation : Mme Mlle M.

☎ : Fax : ☒ e-mail :

Au sein de l'entreprise, le dossier est suivi par : Mme Mlle M.

☎ : Fax : ☒ e-mail :

Inscrit les participants suivants :

Civilité	Nom	Prénom	Fonction	e-mail

à la formation intitulée : **Les mécanismes de la paie**

Durée : jour(s) soit heures Lieu * : Paris Lyon Nantes Autre :

Nature * : Action d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances
* Cocher la case correspondante Action d'adaptation et de développement des salariés
 Action de promotion professionnelle

Date de début de la formation : Date de la fin de la formation :

Objectifs et programme Les objectifs et le programme sont détaillés en annexe du présent bon de commande.

Moyens pédagogiques Alternance d'exposés et de cas pratiques permettant une approche progressive et la validation des connaissances acquises. Effectif formé : 6 à 12 personnes.

Moyens de suivi et d'appréciation des résultats Délivrance d'une attestation de formation au stagiaire à l'issue de la formation. Evaluation par le stagiaire du contenu, de la pédagogie, de l'organisation et de l'animation de la formation. Invitation du stagiaire à faire toute suggestion pour améliorer la formation.

Prix et facturation :

Prix unitaire HT	Nombre d'inscrits	Prix total HT	TVA		Montant Total TTC
			Taux	Montant	
1 530 €					

Paiement par l'entreprise : par chèque joint à réception de la facture

Adresse de facturation si différente :

Paiement par l'OPCA suivant :

Règlement par l'OPCA désigné ci-dessus, Cave Lex SAS agissant pour le compte de l'entreprise pour percevoir directement en son nom les sommes exposées par l'entreprise au titre du présent bon de commande.

En cas de décision négative ou partielle de l'OPCA, le prix total indiqué ci-dessus ou la différence constatée entre ce montant et celui pris en charge par l'OPCA est dû par l'entreprise et payé à réception de facture.

Adresse : Code Postal :

Ville :

Personne gérant le dossier de l'entreprise

Prénom et Nom :

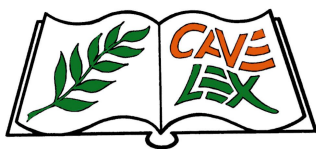
Téléphone :

Cachet de l'entreprise

Fait à : Le : . . / . . / 20 . .

Nom et qualité du signataire :

Signature :



Objectifs de la formation

- ▶ Etre en mesure de comprendre et d'établir des bulletins de paie.
- ▶ Etre en mesure de contrôler les résultats donnés par le logiciel de paie.
- ▶ Etre en mesure d'expliquer aux salariés les calculs figurant sur leurs bulletins de paie.
- ▶ Découvrir l'historique du fonctionnement des organismes sociaux, pour mieux appréhender les évolutions actuelles et futures.

Public

Collaborateurs des services du personnel débutants dans la fonction ou ayant acquis une « expérience terrain » sans bases théoriques,

Cadres opérationnels prenant des fonctions de DRH ou RRH,

Cadres et dirigeants des PME PMI,

Correspondants informatiques et responsables SIRH.

Niveau et pré-requis

Aucun pré-requis. Formation utile aux débutants comme aux collaborateurs ayant une certaine pratique sans avoir bénéficié d'une formation de base.

Durée

3 jours (21 heures)

Tarif

1 530 €uros HT

Programme de la formation

Introduction

L'utilisation et la valeur juridique du bulletin de paie.

Les mentions obligatoires ou interdites.

La structure d'un bulletin

Les notions : brut, cotisations, net fiscal, net à payer

Le salaire brut

Les différentes formes de fixation du salaire

Le salaire en fonction de la durée du travail

Le salaire horaire, la mensualisation

Les forfaits en jours ou en heures

Les limites à la liberté de fixation du salaire

Le SMIC, le Salaire Conventionnel

Le principe d'égalité des salaires

Les heures supplémentaires

Les différents régimes d'heures supplémentaires et complémentaires, le repos compensateur

La modulation et la RTT

Les primes et les accessoires de salaire

Les avantages en nature et leur mode d'évaluation

Les cotisations

Les différents organismes, bases et taux

La nécessité de constituer des barèmes

La détermination des tranches de cotisation

Le prorata du plafond de Sécurité Sociale

Les entrées/sorties

L'absence prolongée

Le temps partiel

La régularisation annuelle ou progressive

Les assiettes de cotisations

L'assiette Sécurité Sociale

Les règles d'assujettissement aux cotisations

Les particularités de la CSG et de la CRDS

Les mesures d'allègement de charges

Le statut des heures supplémentaires

L'assiette des caisses de retraite

L'étude de l'ensemble des cotisations

La Sécurité Sociale, le chômage, la retraite

La prévoyance et la mutuelle

La construction, le FNAL, le transport

La formation professionnelle et taxe d'apprentissage

La taxe de prévoyance, les taxes sur salaire

Les éléments hors impôt et cotisations

Les remboursements de frais professionnels

Les avances et acomptes, les prêts, la saisie

Les absences

Les différentes méthodes de valorisation

Les absences indemnisées par la Sécurité Sociale

L'initiation aux règles de calcul des IJSS

L'initiation aux garanties légales et conventionnelles

La gestion des IJSS dans la paie et la subrogation

Les congés payés

Les droits légaux, conventionnels et supplémentaires

Décompte en jours ouvrables ou ouvrés

L'indemnisation : 10^{ème} et maintien de salaire

Point d'actualité sociale

Les projets d'évolutions légales et réglementaires

Moyens pédagogiques

Alternance d'exposés et de cas pratiques permettant une approche progressive et la validation des connaissances acquises. Formation inter entreprises : effectif formé de 6 à 12 personnes.

Il est demandé aux participants de se munir d'une calculatrice.

Moyens de suivi et d'appréciation des résultats

Délivrance d'une attestation de formation au stagiaire à l'issue de la formation. Evaluation par le stagiaire du contenu, de la pédagogie, de l'organisation et de l'animation de la formation. Invitation du stagiaire à faire toute suggestion pour améliorer la formation.